



CFE-CGC & UNSA Télécoms

La fédération des syndicats des personnels des opérateurs télécoms et fournisseurs d'accès

Adresse postale : 12 rue Saint Amand
75505 Paris Cedex 15
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57
E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 20 septembre 2010

Hausse de la TVA sur l'accès Internet

La CFE-CGC & l'UNSA Télécoms proposent de stopper les délocalisations pour trouver 500 millions d'euros + 25 000 emplois.

Les opérateurs : vaches à lait fiscales qui chaque jour délocalisent un peu plus

Avec 17 taxes et 9 redevances, le secteur des télécoms est devenu une véritable vache à lait pour l'État français.

Dans le même temps les opérateurs ne cessent de délocaliser. La campagne de la CFE-CGC & UNSA Télécoms a permis d'empêcher SFR de délocaliser en Algérie¹. Les mêmes organisations syndicales proposent aujourd'hui à l'État d'interdire purement et simplement les délocalisations à toutes les entreprises exploitant des concessions du domaine public.

La hausse de TVA sur les abonnements triple play sera répercutée sur les clients

Prétextant une pression de Bruxelles d'ailleurs démentie par la Commission européenne², le gouvernement vient d'annoncer son intention de relever le taux de TVA à 19,6% pour les abonnements couplant l'accès Internet et la télévision. **L'opération a pour but de récupérer près de 500 millions d'euros pour le budget de l'État.**

Il est vrai que les opérateurs s'étaient engouffrés dans la brèche de la TVA réduite pour la télévision en répartissant à 50/50 les deux taux de TVA (5,5% pour la TV, 19,6% pour les services de télécommunications) afin d'obtenir un taux moyen de 12,55% sur les abonnements triple play. Ces modalités permettaient de rester sous la barre symbolique de 29,99 €, qui fait de l'ADSL français le moins cher d'Europe.

La décision du gouvernement impacte le prix de l'abonnement de plus de 2 euros, alors que les opérateurs ont été soumis à de nombreuses taxes et obligations réglementaires nouvelles qui pèsent sur leurs comptes³ (l'impact financier sera de l'ordre de 2 milliards d'euros au total pour l'ensemble des opérateurs en 2010), alors que le chiffre d'affaires ne progresse plus compte tenu de la crise économique.

Free, Orange, Bouygues Telecom et Numericable ont déjà annoncé qu'ils répercuteraient la TVA sur leurs clients⁴. Soit une augmentation de **25 à 36 euros par foyer et par an, qui touchera les plus modestes**

¹ Communiqué CFE-CGC/UNSA - http://www.cfecgc-ft-orange.org/ftsa/index.php?option=com_content&task=view&id=1122&Itemid=19

² <http://www.itespresso.fr/hausse-tva-triple-play-le-gouvernement-ferait-du-zele-par-rapport-aux-exigences-de-bruxelles-36620.html>

³ http://www.lexpansion.com/economie/actualite-high-tech/les-operateurs-telecoms-sont-ils-vraiment-des-vaches-a-lait_239076.html

⁴ <http://www.01net.com/editorial/520953/hausse-generale-des-forfaits-triple-play-en-2011/>

comme les plus riches : une taxe injuste sur un service qui fait désormais partie des « indispensables », notamment pour les foyers avec enfants.

500 millions d'euros et 25 000 emplois à gagner en localisant les centres d'appels en France...

Il n'existe aucune contrainte sur l'emploi dans le cahier des charges des concessions de domaine public ou des licences, telles que les licences de téléphonie mobile (or les licences 4G seront attribuées 2011), ou le service universel que France Télécom assure en très grande partie.

Depuis plusieurs mois, la CFE-CGC/UNSA demande qu'une clause de localisation des emplois en France s'applique à tous les acteurs exploitant des ressources appartenant au patrimoine national.

Les fréquences hertziennes sont des ressources rares et leur attribution crée de fait un oligopole favorable aux acteurs économiques en bénéficiant. Comment se fait-il dans ce cas qu'elles ne profitent pas à l'emploi national ?

Si l'obligation de localiser leurs centres d'appels en France, ou en Europe s'appliquait à l'ensemble des opérateurs télécoms, il n'y aurait pas distorsion de concurrence. Ni l'Union Européenne, ni l'OMC (Organisation mondiale du commerce), ne s'y opposerait. Cette dernière admet que ce qui relève du domaine national ou des services publics soit l'objet de contraintes de cette nature. Les conditions associées à l'attribution de la 3^{ème} licence en Tunisie, obtenue par un consortium auquel France Télécom participe, le démontrent⁵.

Sur le seul secteur des télécoms, cela permettrait de relocaliser en France environ 25 000 emplois. Certes, cela augmentera les charges pour les opérateurs : un milliard d'euros au lieu de 650 à 700 millions pour les mêmes emplois en délocalisé, mais cela générera des recettes importantes pour la collectivité.

Caisses d'Assurances Maladie, Caisses de retraites, Cotisations chômage, Impôts sur le revenu, TVA sur les produits consommés par les personnes ayant retrouvé un emploi salarié, etc. : **c'est au minimum 500 millions d'euros qui viendront alimenter les comptes de la nation si ces délocalisations sont interdites.**

... pour un coût de 50 centimes par mois et par abonné

Avec 60 millions d'abonnés (fixe + ADSL), le surcoût de 300 à 350 millions par an pour les opérateurs ne serait donc que de 5 à 6 euros par an, soit 40 à 50 centimes d'euros par mois et par abonné : bien moins que les 2 euros d'impact de la TVA, avec des bénéfices induits pour la collectivité que la hausse de TVA n'offre pas.

25 000 emplois supplémentaires, c'est 25 000 chômeurs de moins. Certes, les Centres d'Appels sont loin d'être une panacée en termes de qualité de vie de travail. Ils peuvent néanmoins permettre à des jeunes de faire connaissance avec le monde du travail, de s'intégrer à la vie de la cité et d'y prendre des responsabilités. Gageons par ailleurs que ces relocalisations permettront à moyen terme d'améliorer les conditions de travail et de créer des filières professionnelles vers d'autres emplois chez les opérateurs.

C'est pourquoi la CFE-CGC & l'UNSA Télécoms ont décidé de lancer une Grande Pétition Nationale auprès de tous les citoyens : « Non à la hausse de TVA sur l'accès Internet - Économisez en créant des emplois » <http://www.nonalaugmentationdelatvasurlacesinternet.com/>.

Ils en appellent à Madame la Ministre de l'Économie et aux parlementaires qui examineront la loi de programmation budgétaire. Il est temps de réorienter l'action vers la défense de l'emploi, qui doit être une priorité nationale, et qui permettra, mécaniquement, d'améliorer durablement les comptes de la nation.

La CFE-CGC & UNSA est un syndicat responsable soucieux de l'intérêt national qui entend préserver notre bien collectif : l'emploi et le système social qui l'accompagne !

⁵ Il est intéressant au passage de noter que les économies émergentes savent d'ores et déjà se protéger, pendant que l'Europe échoue à préserver ses emplois.

Contacts :

France Télécom-ORANGE

Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange (06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org

Pierre VARS, Secrétaire National UNSA France Télécom-Orange

SFR

Vanessa JEREB, Délégué Syndical UNSA SFR (06 26 34 09 92)

Frédéric LESCA, Secrétaire Général UNSA Télécoms (06 11 29 29 87) frederic.lesca@sfr.com

Bouygues Télécom

William BENAVENT, Délégué Syndical CFE-CGC Bouygues Télécom (06 60 31 96 40)

Free

Antonio MARTIN-MUNOZ, Délégué Syndical CFE-CGC Free (06 18 06 32 33)

Numéricable

Claude TERRIER, Délégué Syndical CFE-CGC (06 60 32 80 51)

Vous pouvez retrouver ce communiqué sur le blog Télécoms, Média & Pouvoir : <http://www.telecoms-media-pouvoir.net/> - Rubrique : Communiqués de presse